Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260903-D2026-244-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/09/2026
Publication : 03/09/2026

DÉCISION

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS DU RESEAU D'EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DE MAILLEBOIS

7.5 Subventions

CLD/DM/JC/AP/MLB/WL/LG
N°D2026-244

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026100-0001 du 10 avril 2026,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le 4.11 de la délibération n°2026-065 du conseil communautaire du 13 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président pour approuver les modifications aux programmes de travaux, aux enveloppes financières, aux plans de financement, quel que soit le montant de l'opération ou du projet dès lors que l'impact financier de cette modification est inférieur à 10%,*
Vu *la délibération du bureau communautaire n°BC2026-005 du 02 février 2026 approuvant les projets présentés au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et notamment l'opération de restructuration et de réhabilitation du système d'assainissement de Maillebois et autorisant le Président à solliciter l'ensemble des subventions nécessaires à la réalisation de ces projets,*
Vu *la décision du Président n°D2023-168 du 09 octobre 2023 portant demande de subvention pour la phase « études » relative aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, de construction d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Blévy,*
Vu *la décision du Président n°D2023-129 du 18 juillet 2023 portant attribution du marché n°2023/28 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, de construction d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Blévy avec la création de réseaux associés à la société BFIE pour un montant global et forfaitaire pour partie provisoire de 172 990 € HT,*
Vu *la décision du Président n°D2024-108 du 18 juin 2024 portant attribution du marché n°2024/33 relatif aux travaux de reconstruction du poste de refoulement principal de Maillebois à la société HABERT ENTREPRISE pour un montant global et forfaitaire de 147 496€ HT,*
Vu la délibération

Considérant que le schéma directeur d'assainissement de la commune de Maillebois a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, de construire une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Blévy et de créer les réseaux associés nécessaires à son fonctionnement,
Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerce la compétence assainissement et assure, à ce titre, la réalisation des travaux nécessaires au maintien et à l'amélioration de ses ouvrages,
Considérant que le programme de travaux concerne le renouvellement des canalisations du réseau d'eaux usées situées rue des Acacias, place Saint-Pierre, impasse des Plaines à Dampierre-sur-Blévy et rue Saint-Vincent à Blévy sur la commune de Maillebois,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260903-D2026-244-AU
Accusé certifié exécutoire
Publication : 03/09/2026

Considérant que le montant prévisionnel global de l'opération est estimé à 704 387,54 € HT,
Considérant qu'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est mobilisée pour un montant prévisionnel total de 208 500,00 € HT,
Considérant qu'une subvention peut également être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) à hauteur de 30 % du montant éligible des travaux, soit un montant prévisionnel total de 211 316,26 €,
Considérant qu'en contrepartie de l'octroi de cette subvention, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour cette opération,
Considérant que le reste à charge prévisionnel de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, au titre de l'autofinancement, s'élève à 284 571,28 € HT,
Considérant que le plan de financement pour la réalisation des travaux de renouvellement des canalisations d'eaux usées à Maillebois est le suivant,

Réhabilitation réseau d'eaux usées Dampierre sur Blévy - Maillebois				
Dépenses		**Recettes**		
	Montant (€ HT)	Financeurs	Montant (€ HT)	%
Travaux en tranchée	268 722,10 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	110 883,55 €	30%
Travaux sans tranchée	53 431,50 €	Auto-financement	149 328,33 €	40,40%
Essais	10 530,32 €	DETR	109 399,95 €	29,60%
Imprévus (10%)	33 268,39 €			
Actualisation (1%)	3 659,52 €			
Total opération 1	**369 611,83 €**	**Total**	**369 611,83 €**	100%

Réhabilitation réseau d'eaux usées à Blévy - Maillebois				
Dépenses		**Recettes**		
	Montant (€ HT)	Financeurs	Montant (€ HT)	%
Travaux en tranchée	177 031,20 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	100 432,71 €	30%
Travaux sans tranchée	118 196,50 €	Auto-financement	135 242,95 €	40,4%
Essais	6 100,57 €	DETR	99 100,05 €	29,6%
Imprévus (10%)	30 132,83 €			
Actualisation (1%)	3 314,61 €			
Total opération 2	**334 775,71 €**	**Total**	**334 775,71 €**	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260903-D2026-244-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 03/09/2026
Publication : 03/09/2026

TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES		
	Montant (€ HT)	Financeurs	Montant (€ HT)	%
Total opération 1	369 611,83 €	Autofinancement 1	149 328,33 €	40,4%
		AESN	110 883,55 €	30%
		DETR	109 399,95 €	29,6%
Total opération 2	334 775,71 €	Autofinancement 2	135 242,95 €	40,4%
		AESN	100 432,71 €	30%
		DETR	99 100,05 €	29,6%
TOTAL 1+2	**704 387,54 €**	**TOTAL 1+2**	**704 387,54 €**	100%

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan de financement détaillé ci-dessus.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'un montant de 211 316,26 € HT pour la réalisation de travaux de renouvellement des canalisations du réseaux d'eaux usées sur le territoire de la commune de Maillebois, le reste à charge de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'élevant à 284 571,28 € HT.

ARTICLE 3 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

ARTICLE 5 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 03 SEP. 2026

Le Président,

Christophe LE DORVEN

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 03 SEP. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260903-D2026-244-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/09/2026
Publication : 03/09/2026